

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par
M. Chalumeau

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« soutenir »,

insérer les mots :

« la pratique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La musique est la première pratique culturelle des Français. S'il convient de soutenir sa création, sa production, son édition, sa promotion, sa distribution et sa diffusion, il convient avant tout de soutenir sa pratique.